



## Contributions familiale du mari

Par **Lejeune Francoise**, le **02/01/2017** à **19:36**

Ma fille en instance de divorce, et n'étant pas encore passée en conciliation, son mari 2800 Euro de salaire ne paie que le crédit de la maison et de sa voiture et EDF soit moins de 1500 euro, ma fille 1100 Euro de salaire doit payer la nourriture pour quarts 2 adultes deux enfants 1 et 5 ans les frais de cantine + école + pension nourrice + chauffage + frais courant de la vie d'un foyer, . Vendredi dernier elle demande au papa d'emmener le bébé malade chez le médecin et honorer la consultation parce qu'il ne travaillait pas, il à refusait, j'ai dû emmener le bébé est payer la consultation (aujourd'hui 12 h 30 m ma fille fait ses courses pour le mois en caisse son paiement ne passe pas (parce que son salaire n'est pas arrivé, la date des paiement n'est plus le 1er du mois mais le 5 ) elle téléphone à son mari de venir la dépanner monsieur lui donne pour réponse tant pis pour toi laisse les courses, moi je ne me déplace pas , donc je fais mes 50 km pour aider ma fille , il s'agit quand même des repas pour les enfants couches, nécessaire hygiène, toilette etc.) il y a des granules pour le chauffage dont il profite aussi et toujours en charges de ma fille .Il ne rentre que tout les 48 h pour manger les biscuits et les bonbons de sa fille devant la TV et je passe le pire car non seulement il frappe ma fille mais le dernier bébé de 15 mois à le droit a la fessée dès qu'elle ouvre un meuble Je pense qu'il ne se souvient pas des codes civils 211,212,213 etc.reçu lors de leur mariage. Que peu faire ma fille ? est-il dans son droit aussi de demander à l'aînée des enfants de stopper son activité équitation lui prétextant qu'elle va s'abîmer les jambes seulement pour ne pas payer ses cour que j'ai honorer aussi. Que Faire.

Par **youris**, le **02/01/2017** à **20:03**

bonjour,  
votre fille a-t-elle déposé une plainte contre les violences de son mari puisque vous indiquez qu'il frappe votre fille.  
votre fille doit informer son avocat de ses faits.  
salutations